

Le prix du fioul domestique grimpe de près de 50% en dix jours.

Conséquence de la guerre en Ukraine, le prix du gazole n'en finit pas de grimper. Et le fioul domestique en essuie les retombées.



Les factures de fioul domestique grimpent de façon fulgurante ces dernières semaines

Plus 513 euros sur 1000 litres : entre le 1^{er} mars et le 8 mars 2022, le prix du fioul domestique a bondi. Jusqu'à atteindre 1,75 euros le litre le 11 mars, pour 1,48 euros la semaine précédente, selon les chiffres du ministère de la Transition Écologique. Au 1^{er} décembre 2021 pourtant, le prix moyen pour 1000 litres

était de 964 euros, soit une augmentation de près de 50% depuis.

Cette augmentation fulgurante est la conséquence directe de la guerre en Ukraine, et du coup d'arrêt dans les importations de pétrole russe. Si la situation ne s'améliore pas, les 3 millions de ménages Français qui

utilisent ce combustible issu du pétrole pour chauffer leur maison et leur ballon d'eau chaude vont se retrouver en difficulté.

“On a baissé le chauffage à la maison”

“J'ai besoin de faire le plein de fioul dans ma maison, et les délais de livraison ont explosé, donc nous ne pouvions pas être livrés avant une semaine. On ne nous donne plus le tarif tellement il fluctue, donc je suis le cours sur internet.

Mais j'attendais aussi de voir si le prix allait baisser pour commander”, explique à Actu.fr Patrick*, habitant des Pays de la Loire, qui a finalement “pris son tour” auprès du fournisseur pour commander 500 litres, au lieu des 1000 habituels.

Par peur de tomber en panne, il a “baissé le chauffage à la maison”. “Nous faisons attention à ne pas trop consommer”, lance-t-il.

“Même durant la guerre du Golfe, un tel niveau de prix n'a jamais été atteint”, déplore Frédéric Plan, délégué général de la Fédération Française des Combustibles Carburants et Chauffage (FF3C), contacté par actu.fr.

Difficultés d'approvisionnement

Ainsi, le prix du fioul domestique a explosé, en raison des difficultés d'approvisionnement corrélées à une forte demande. Et Frédéric Plan l'explique ainsi : “Le marché du fioul domestique est victime des fortes cotations actuelles de ses cousins les hydrocarbures, et notamment

du gazole, dont les prix s'envolent en ce moment. Donc le fioul domestique est tracté par cette dynamique.”

Le fioul domestique atteint aujourd'hui une moyenne nationale de 1,75 euros ttc le litre.

La France importe 6 millions de tonnes de gazole depuis la Russie, sur les 39 millions de tonnes nécessaires. Donc puisque les pays européens ont adopté des sanctions sur la Russie, il y a une forme de raréfaction de la ressource. Les marchés enregistrent cela avec un excès de réaction, et d'un coup, le prix augmente. Frédéric Plan Délégué général de la FF3C.

Fin de la chaudière au fioul en 2022 : ce qu'il faut retenir sur le décret

La loi climat a été adoptée en 2021, et en découle un certain nombre de mesures dont l'interdiction de pose de nouvelles chaudières fioul à compter de juillet 2022.

1. Le décret relatif à l'interdiction d'installer une chaudière au fioul entre en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2022 en France. Il concerne les constructions neuves et existantes.

2. Le niveau des émissions de gaz à effet de serre de l'équipement à ne pas dépasser est de 300 gCO₂eq/kWh PCI.

3. Vous pouvez continuer d'utiliser, d'entretenir et de réparer votre chaudière au fioul après le 1^{er} juillet 2022.

4. Il est possible d'obtenir une dérogation spéciale dans certaines situations, par exemple lorsqu'il n'y a pas de raccordement au réseau de gaz ou de chaleur, et que des travaux au niveau du réseau de distribution d'électricité sont nécessaires.

5. En cas d'exceptions, vous devez pouvoir justifier la raison. Seul un professionnel qualifié et qui respecte les critères fixés par l'Etat peut délivrer le justificatif (note ou étude de faisabilité selon

la situation). Ce document est à conserver pendant toute la durée d'utilisation de l'équipement.

6. L'Etat ainsi que les fournisseurs d'énergie proposent des aides pour financer le remplacement de votre chaudière au fioul par un équipement moins polluant et plus performant. Elles sont attribuées sous certaines conditions et la plupart sont cumulables entre elles.

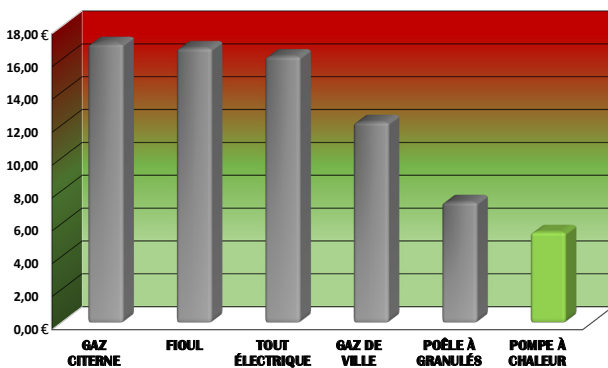
7. La pompe à chaleur et la chaudière au gaz THPE sont des alternatives à la chaudière au fioul.

Quelles alternatives ?

Dans la perspective d'une interdiction de l'installation de nouvelles chaudières au fioul dès juillet 2022, on pourrait penser que les consommateurs adoptent en ce moment des stratégies de contournement, pour éviter d'avoir des factures de fioul domestique délirantes. Et se tournent vers un système de pompe à chaleur.

Comparatif du coût des énergies pour le chauffage domestique et la production d'eau chaude sanitaire :

COÛT MOYEN DU CHAUFFAGE AU M² EN 2022



(Prix moyens constatés au 21/03/2022)

L'avis du spécialiste



Fabrice GRANDGUILLOTTE
Entreprise
ENERGY HABITAT
4-6, avenue Louis-Lumière
Cherbourg-En-Cotentin

Compte tenu du contexte (conflit russo-ukrainien, interdiction de pose de nouvelles chaudières fioul en juillet 2022, loi climat, etc.), se chauffer avec du fioul et même avec du gaz va devenir de plus en plus cher et de plus en plus compliqué.

La pompe à chaleur : une solution efficace qui a fait ses preuves

L'eau, le sol et l'air offrent une ressource d'énergie naturelle, gratuite et inépuisable

permettant de concilier préoccupations écologiques et considérations pratiques. Par exemple pour 1 kWh d'énergie électrique consommé dans le fonctionnement de la pompe à chaleur, 3 à 4 kW d'énergie thermique sont restitués, dès lors que la pompe à chaleur est bien dimensionnée et correctement installée. Cette énergie collectée sous forme de calories correspond en grande partie à l'énergie solaire emmagasinée notamment dans l'atmosphère, l'eau et la terre.

La pompe à chaleur permet de couvrir gratuitement jusqu'à 70 % des besoins de chauffage d'une habitation. Le reste (30%) correspond à la consommation d'énergie puisée sur le réseau électrique et utile au fonctionnement de la pompe, et principalement du compresseur frigorifique. Ainsi, vous pouvez arriver à diviser votre facture de chauffage annuelle par 3 en moyenne selon votre type actuel d'énergie.

Il existe deux familles de pompe à chaleur :

La PAC aérothermique est de type Air/Air ou Air/Eau : la

PAC Air/Air puise les calories de l'air extérieur et les restitue via des ventilo-convecteurs. La PAC Air/Eau puise des calories de l'air extérieur pour les restituer à travers un circuit de chauffage (radiateurs ou plancher chauffant).



La PAC géothermique est de type Eau/Eau : elle capte la chaleur du sol ou de l'eau souterraine grâce à des capteurs verticaux ou horizontaux (sonde) pour la restituer à travers un circuit de chauffage (radiateurs ou plancher chauffant).

Quelles sont les aides disponibles pour les particuliers qui souhaitent s'équiper ?

Depuis le début de l'année 2019, grâce au dispositif des C.E.E. (certificats d'économie d'énergie), plus connu sous le nom de la Prime Énergie, et aussi grâce à la Prime Rénov distribuée par l'Anah (en remplacement du crédit d'impôt), le ministère de la Transition écologique incite massivement tous les particuliers à sortir des énergies fossiles, et ainsi à diminuer significativement leurs factures de chauffage. Les aides sont colossales encore cette année : de 2500 euros à 9000 euros pour la pose d'une pompe à chaleur en remplacement d'une chaudière fioul ou gaz (autre qu'à condensation) en fonction du revenu fiscal de référence et de la composition du ménage. Même les revenus élevés bénéficient d'aides même si c'est dans une moindre mesure.

Comment les choses vont-elles évoluer ?

Le fioul domestique, même si son prix pourrait redescendre un peu, devrait maintenir un cours relativement élevé dans les prochains mois, voire les prochaines années.

Nous devons accélérer la transition énergétique. Cela passe par la réduction de notre dépendance aux énergies fossiles qui doit se faire pour des raisons écologiques, économiques et géopolitiques.

De son côté l'État va continuer de légiférer dans le sens de la transition énergétique par le biais notamment de la loi climat qui a été officiellement promulguée et publiée au Journal Officiel. Riche de 300 articles, ce texte comporte un important volet de 97 articles consacrés au logement et plus particulièrement à la rénovation des bâtiments. Il prévoit notamment l'interdiction de pose de nouvelles chaudières fioul à compter de juillet 2022 ou encore l'interdiction de la mise en location de logement classé F et G d'ici 2028, puis E d'ici 2034.

Bref, le gouvernement compte bien rendre la vie dure aux propriétaires de passoires énergétiques de façon à les obliger à faire les travaux de rénovation nécessaires, dont la pose éventuelle d'une pompe à chaleur. Alors autant

anticiper et profiter des aides actuelles qui ne vont pas durer éternellement.

En outre, l'étiquette énergétique a désormais un impact sur la valeur de chaque maison. En effet, la chambre des notaires a estimé que le basculement d'un bien immobilier vers une classe énergétique plus favorable permettrait d'augmenter sa valeur de 6% environ, et l'incidence précise varie en fonction des régions et de la nature du bien.

Soyons claires, entre les aides allouées aux travaux, et la revalorisation du bien immobilier, les clients sont gagnants dès l'installation. Les économies d'énergie qui s'en suivent viennent en bonus. Sans compter le confort apporté à la maison, car la chaleur est plus précise et plus homogène qu'avec une chaudière. Pourquoi demander de plus ?

